

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE MORMAL

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	53	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 02/04/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 17 AVR. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 17 AVR. 2024		
Attribution du marché de travaux dans le cadre du plan de gestion de l'Aunelle, l'Ecaillon, l'Hogneau, la Rhonelle et leurs affluents (2024-03).		

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wagnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M. Jean-Pierre NOEL, M. Claude BLOMME, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL, M. Olivier DELHAYE

Etaient excusé(es) : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Jean-Philippe MICHEL, M. François RONCHIN, M. Vincent DUSSART, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Henry-Louis BOURGOIS M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Eric HIROUX, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Hélène DUMORTIER, Mme Sabine KOLASA, M. Patrick PIANA,

Délibération n°30-2024 M. QUINZIN ne participe pas au vote.

Délibération n°29-2024

Objet : Attribution du marché de travaux dans le cadre du plan de gestion de l'Aunelle, l'Ecaillon, l'Hogneau, la Rhonelle et leurs affluents (2024-03).

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les travaux dans le cadre du plan de gestion de l'Aunelle, l'Ecaillon, l'Hogneau, la Rhonelle et leurs affluents.

Cette consultation est lancée dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société VALETUDES SAS le 15 janvier 2024. Elle est passée selon une procédure adaptée, conformément aux articles R2123-1 à R2123-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (24-22991) et sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur le 23 février 2024.

La date de remise des offres était fixée au 15 mars 2024 à 12h00.

Le marché n'est pas alloti. Il prendra effet à compter de sa date de notification, pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable deux fois pour une durée de 12 mois, sa durée totale ne pouvant ainsi excéder 36 mois.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De retenir la société SAS FORÊTS ET PAYSAGES pour un montant estimé à 649 679.00 € HT par an, soit 1 940 037.00 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre (3 ans). Ce montant est estimé sur la base de quantités annuelles prévisionnelles. L'accord-cadre est passé avec un montant maximum de 750 000,00 € HT par an, soit 2 250 000 € HT pour sa durée totale.
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer les marchés avec les attributaires, ainsi que tout document y afférent

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- De retenir la société SAS FORÊTS ET PAYSAGES pour un montant estimé à 649 679.00 € HT par an, soit 1 940 037.00 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre (3 ans). Ce montant est estimé sur la base de quantités annuelles prévisionnelles. L'accord-cadre est passé avec un montant maximum de 750 000,00 € HT par an, soit 2 250 000 € HT pour sa durée totale.
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer les marchés avec les attributaires, ainsi que tout document y afférent

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240417-29_2024DEL-DE